



# COMMUNIQUÉ DES ÉLU-E-S DE LA CAP NATIONALE C DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

*Le Directeur général a reçu les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le 26 novembre (Solidaires, CGT, FO et CFDT). Cette audience avait comme objectif de préciser le mandat donné à la DGFIP lors de l'audience du 24 novembre avec le secrétaire d'État au budget.*

Sur les règles de gestion, le Directeur Général a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agents et pourvoir les emplois vacants.

Bien entendu, nous ne partageons pas son analyse comme nous n'avons cessé de le répéter depuis fin septembre.

A l'issue de l'audience, le DG nous a communiqué vendredi dernier sa décision de maintenir les fiches.

Les seuls assouplissements consistent à prendre en compte les demandes de rapprochement de conjoint :

- ▶ Les mouvements complémentaires A et B du 1er mars 2017 sont supprimés, mais les demandes de rapprochement de conjoint pourront être formulées jusqu'à fin mai ;
- ▶ Le mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 ;
- ▶ Les agents C stagiaires seront maintenus 3 ans dans leur Direction et résidence de 1ère affectation, mais cette règle ne s'appliquera pas aux agents faisant valoir leur souhait d'un rapprochement familial;
- ▶ Les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialité au niveau de la demande de mutation nationale, et les nouveaux promus B (sortie de scolarité au 1/9/2016) seront maintenus dans leur «dominante» durant 3 ans ;
- ▶ Les modifications éventuelles de RAN seront discutées en CTL, transmises à la DG qui réunira un groupe de travail national avant décision de l'administration centrale (3 opérations concernant 2 départements sont retenues dès 2016).

Le Directeur général s'est juste engagé à faire un bilan de ces nouvelles règles pour vérifier leur efficacité, sans s'interdire de pouvoir les faire évoluer.

Pour la CGT, toutes ces décisions sont inadmissibles. Elles ne respectent évidemment pas le dialogue social et conduisent à une destruction des droits et garanties des agents de la DGFIP.

Le Directeur général est resté sourd aux revendications des personnels, droit dans ses bottes.

**Pour les élus de la CAP Nationale C de la CGT Finances Publiques, il n'y a pas d'ambiguïtés. L'administration doit retirer ses fiches et faire vivre les règles de mutations élaborées lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées.**

**C'est pourquoi nous décidons ce jour, au vu de la gravité de la situation, de quitter la séance de cette CAP d'accueil en détachement.**

Montreuil, le 1er/12/2015

**Syndicat national**

**CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63